

Un espace pas si public ? Quand les gays se tiennent par la main

Marianne Blidon est agrégée et docteur en géographie, ATER à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'UMR 8504 Géographie-Cités.

Préambule

« C'est d'un autre Marais qu'il s'agit. Loin du quartier gay de la capitale, de ses restaurants et boutiques ornés de rainbow flags (drapeaux arc-en-ciel, signe de l'appartenance à la communauté homosexuelle), de ses corps body-buildés et de sa vie nocturne, ce Marais-là est un rêve de douceur et de tranquillité. Un labyrinthe de chlorophylle, où l'on s'enfonce au gré des conches, ces paisibles canaux couverts de lentilles d'eau. Une ribambelle de villages et de vieilles pierres lui vaut le surnom de « Venise verte », on la parcourt à bord de barques. Bienvenue dans le Marais poitevin. Ici on n'est pas dans le centre de Paris, deux garçons ne se promènent pas main dans la main, deux femmes ne s'embrassent pas en public. L'homosexualité ne sort qu'exceptionnellement (accidentellement ?) de la clandestinité. On fait la Gay Pride dans sa tête. Ici on jongle avec le paradoxe : c'est parce que « tout se sait » qu'il faut protéger ses secrets. Jusqu'à vivre caché » [1].

« L'air de la ville rend libre »

Un proverbe allemand, lointaine réminiscence de l'organisation sociale féodale, affirme que « l'air de la ville rend libre ». La ville serait donc l'espace de tous les possibles, celui où l'écart à la norme dominante peut le plus librement et le plus ouvertement s'exprimer. Cette conception de la ville comme espace de liberté et d'émancipation est une conception moderne de la ville, lointaine héritière de la *civitas* et de l'*urbs* antiques. Civilité et urbanité, liberté et émancipation seraient donc le propre des villes, en particulier des métropoles qui allient densité et anonymat. C'est du moins ce que laisse à penser les nombreux témoignages ou prises de positions journalistiques qui affirment que loin du quartier parisien du Marais, deux hommes ou deux femmes ne peuvent pas se tenir publiquement par la main et *a fortiori* s'embrasser publiquement. Le versant universitaire de cette conception serait la théorie de Richard Florida (2002) dont « la classe créative » est attirée par la tolérance urbaine, tolérance qui se manifeste notamment à l'égard des gays et des lesbiennes. Le fait de pouvoir embrasser ou tenir publiquement son ou sa partenaire par la main apparaît donc comme un argument récurrent à l'appui de cette conception. Mais au-delà de ces représentations communes, qu'en est-il des pratiques ?

L'impossible baiser

Il y a en effet un décalage très net entre les représentations dominantes et les pratiques. La campagne d'arrachage massif des affiches publicitaires du Salon *Rainbow Attitude* montre que

la question est plus complexe que les oppositions binaires qu'elle met habituellement en jeu, à savoir l'opposition Paris-province, ville-campagne, ville centre-banlieue. En 2005, l'affiche de ce salon représentait deux hommes ou deux femmes s'embrassant sur la bouche avec pour légende « *ça change quoi pour vous ? parce pour lui [elle] c'est important* ». Dans un premier temps, cette affiche a été censurée par la société Métrobus qui gère l'affichage publicitaire dans le réseau de la RATP. Les organisateurs du salon ont alors saisi la Halde - haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité - pour dénoncer une discrimination. Rappelons en effet que d'ordinaire, la société Métrobus n'est pas nécessairement pointilleuse en matière d'affichage. Après la vague *porno-chic* et *porno trash* [2], mettant en scène à la fois la nudité, mais aussi des scènes s'ancrant dans un référentiel sexuel, sado-masochiste, zoophile, voire même pédophile, la décision de censurer ce baiser au motif que ces « *photos risqu[ai]ent de choquer l'ensemble des voyageurs* » peut sembler disproportionnée. Pour *Insert*, l'avis négatif vient du fait que « *l'avis du comité d'éthique aurait été unanime contre le visuel de cette campagne* » [3]. Il s'agit d'anticiper la réaction du public (les usagers des transports urbains et les commerçants). Suite à l'intervention de la Halde, la campagne a finalement été autorisée après modification du slogan. Cette autorisation a conduit des associations familiales et des associations catholiques à se mobiliser pour organiser des actions. Des mails intitulés « *Arrachage de Salut public* », invitant à se joindre à la campagne d'arrachage, sont largement diffusés. Les arguments mobilisés sont la pollution visuelle de publicités à caractère « érotique » certains évoquent l'« exhibitionnisme imposé aux usagers » et la protection des mineurs. D'ailleurs, l'un des groupes engagé dans cette action se fait appeler « SOS enfant dans la ville ». Les associations comme *Familles de France* ou la *Fédération Familles Médias* s'en prennent à la Mairie de Paris dont elles dénoncent le laxisme et « *l'abandon d'une politique de protection de l'enfance à Paris* » face à des affiches susceptibles de « *provoquer le trouble chez les plus jeunes* ». L'argument de la protection des mineurs est une fois de plus la peur de la contagion de l'homosexualité. Cette affiche est vue comme une atteinte aux bonnes mœurs et un exhibitionnisme choquant. La campagne d'arrachage se présente donc comme un acte d'auto-défense face à l'impuissance et l'incurie des pouvoirs publics. La conséquence de cette mobilisation est le renouvellement de 100% des affiches au bout d'une semaine d'affichage, puis de 100% des affiches la semaine suivante. Du jamais vu dans l'histoire de l'affichage publicitaire métropolitain.





Photo : Marianne Blidon

Cette affaire met en lumière les résistances sociales très fortes face à la visibilité gay. Pierre Bourdieu évoque à ce propos « *l'oppression comme "invisibilisation" se traduit par un refus de l'existence légitime, publique, c'est-à-dire connue et reconnue, notamment par le droit, et par une stigmatisation qui n'apparaît jamais aussi clairement que lorsque le mouvement revendique la visibilité. On le rappelle alors explicitement à la "discretion" ou à la dissimulation qu'il est ordinairement obligé de s'imposer* » (1998a, 129). En cela, l'affaire des affiches est loin d'être une exception puisque des cas similaires ont été relevés dans d'autres métropoles présentées comme « tolérantes ». A cela s'ajoute une longue liste de faits divers dont voici quelques exemples. En juillet 2003, à Sao Paulo, un couple d'hommes avait été tancé par des vigiles d'un centre commercial puis expulsé pour s'être publiquement embrassé [4]. Toujours en juillet 2003, à Stockholm, deux lesbiennes qui se sont embrassées ont été expulsées du restaurant où elles dînaient au motif qu'« *elles troublaient l'ordre public* ». Le 22 août 2006, le personnel de bord d'un avion d'American Airlines menace de dérouter l'appareil si un couple d'hommes ne cesse pas de s'embrasser, au motif que « s'embrasser est inapproprié dans un avion ». Injonction soutenue par la direction de la compagnie qui affirme : « Alors que la sécurité en vol est à un niveau élevé, nous devons faire le maximum pour assurer un voyage sécurisant, accueillant et confortable pour tous. Les comportements perturbateurs sont inacceptables » [5].

La liberté n'est donc pas synonyme dans l'espace public métropolitain d'affranchissement des normes dominantes. Elle n'est pas non plus synonyme de traitement égalitaire des couples.

Se tenir par la main au risque de la violence

Ces incidents participent d'un contexte de censure sociale qui s'ajoute à la peur de la violence. Si l'agression relève davantage du risque que de l'expérience individuelle, l'insulte, elle, fait partie de l'expérience commune, expérience que Didier Éribon définit comme fondatrice. « *Au commencement, il y a l'injure. Celle que tout gay peut entendre à un moment ou à un autre de sa vie, et qui est le signe de sa vulnérabilité psychologique et sociale* ». « *L'injure en tant qu'elle définit l'horizon du rapport au monde produit un sentiment de destin sur l'enfant et l'adolescent qui se sentent en contravention avec cet ordre, et un sentiment durable et permanent d'insécurité* » (1999, 29 et 99). C'est bien cette peur qui structure les pratiques au quotidien, notamment dans l'espace public, comme le révèle une enquête par questionnaire (n = 82) menée à l'issue du sondage sur le parcours des gays et des lesbiennes - sondage en ligne sur le site de *Têtu* (2007) - auprès des répondants parisiens.

Yannick avoue sa « peur de [se] faire agresser », Alexis remarque « je ne sais pas comment je réagirais si on m'insultait ou on m'agressait » et Jacques note « j'évite la provocation gratuite lorsque le retour peut être physiquement désagréable ». De même, Hélène craint « de susciter des réactions de violence ». Au final, ce sentiment crée une habitude qui rend tout contact physique incongru. Etienne s'y est ainsi essayé sans succès : « parfois je lui prends la main dans le Marais, mais deux secondes plus tard je le lâche, ce n'est naturel ni pour lui ni pour moi ». De même, Antoine dit ne jamais toucher publiquement son ami parce ce qu'« [il n'est] pas été habitué à le faire ».

À la menace de l'agression physique, s'ajoute parfois l'expérience de l'injure ou de la réprobation marquée [6]. Plusieurs personnes ont été insultées, ce qui a fortement orienté leur conduite avec pour conséquence de les détourner de ce type de geste et de les inciter à la prudence. Jacques souligne qu'il essuie « parfois du rejet, du dédain, du dégoût, voire de l'agressivité (insultes ou autres). Selon le cas, ils passent outre ou ils fuient ». Ce qui le conduit à constater qu'« il est parfois préférable de s'abstenir un instant, que de devoir subir quelque chose qui viendra ternir un moment avec son partenaire ». Et de conclure : « encore une fois, on réagit d'une façon ou d'une autre par la faute d'autrui, et non par spontanéité ». De même, Marc rapporte qu'il fait face « parfois à des regards désagréables, alors ils s'arrêtent. Une ou deux fois, des insultes ». La manifestation du rejet social assortie de la menace physique sont un fort régulateur des pratiques alors même que ceux qui s'affichent « en tout lieu et en toute circonstance » témoignent de la forte « indifférence » de leur environnement, de la marginalité des insultes et de la satisfaction ponctuelle d'« un sourire complice ou fraternel ». Anna évoque ainsi le bonheur de ressentir « le sourire de connivence des gens dans la rue » et surtout « la sensation de pouvoir se comporter librement en amoureuse avec la femme qu'[elle] aime ». Patrick, lui, a fait une tentative avec son ami en bordure du quartier du Marais, il témoigne : « je suis déjà allé main dans la main avec mon copain du moment, du Marais jusqu'au boulevard de Strasbourg et il ne s'est rien passé de désagréable cette fois-ci. Mais j'admire deux filles ou deux mecs qui se tiennent la main dans la rue, aux Halles ou ailleurs car je ne sais pas si j'aurais leur courage ! Mais ça fait du bien de les voir ! ». Un des arguments devient alors « est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? ». Comme le dit Nadia : « pas envie de me gâcher la journée en étant prise à partie par des cons ».

Au final, le fait de tenir publiquement son ou sa partenaire par la main apparaît comme un geste marginal. Sur 3 587 répondants au sondage (Blidon/tetu.com, 2007), seulement 41% des répondants le font dans leur commune de résidence et cela quelque soit la commune de résidence. En effet, contrairement à un lieu commun qui voudrait que l'on soit plus libre dans le Marais parisien que dans le Marais poitevin, ce n'est pas tant la taille de la ville qui détermine cette liberté que l'éloignement du réseau d'interconnaissance (voisinage, lieu de travail). En effet, 42% des répondants parisiens déclarent tenir leur partenaire par la main dans leur commune de résidence, contre 39% en banlieue parisienne, 41% dans les communes rurales, 42% dans les villes de 10 à 50 000 habitants et 39% dans les villes de 200 000 à 2 millions d'habitants [7]. Les écarts entre taille de ville sont donc faiblement marqués. Notons aussi que cette pratique est davantage déclarée quand il s'agit d'une autre commune que la commune de résidence. On passe ainsi de 41% à 70% pour les répondants des communes rurales, de 39% à 61% pour ceux des communes de la banlieue parisienne et de 42% à 63% pour les répondants parisiens.

L'espace public et la norme

Contrairement à ce qui a pu être dit sur la ville comme espace de liberté et d'émancipation par opposition à d'autres espaces, la densité et l'anonymat urbains ne sont pas synonymes d'affranchissement des normes dominantes. Stigmatiser la province, la campagne ou la banlieue en tant qu'espaces homophobes, c'est oublier que l'espace public métropolitain est aussi un espace de régulation sociale dans une société où l'hétérosexualité est la norme. Loin d'offrir un anonymat protecteur, « *la ville est le lieu par excellence où les membres de la société se livrent à des analyses catégorielles : que ce soit dans l'organisation de leurs activités ordinaires de piétons ou d'automobilistes, dans leurs conduites en contexte d'insécurité, dans leurs mouvements dans des espaces de mixité sociale et ethnique, les citadins ne cessent de se catégoriser les uns les autres pour ajuster de manière adéquate leurs conduites respectives. En outre, les catégories par lesquelles ils s'identifient mutuellement constituent une dimension fondamentale de la constitution de l'intelligibilité des situations urbaines et de la communication en ville, telles qu'elles sont vécues quotidiennement ou qu'elles sont restituées dans les récits urbains* » (Mondada, 2002, 72).

A propos du statut des gays et des lesbiennes, Pierre Bourdieu parle d'un « *déni d'existence publique* » (1998b, 45) et Judith Butler d'un « *mode ontologiquement suspendu* » (2005, 51). Pour elle, les contraintes normatives ne se contentent pas de rendre invisibles certains groupes, ces derniers restent visibles, ils sont présents dans l'espace public, mais cette présence est bornée par des discours qui ont une fonction d'effacement et qui « *condamnent une partie de la population à vivre à une place liminale où ces personnes sont et ne sont pas humaines* » (2005, 50). Il convient donc alors d'être attentif à ce qui informe et donne forme dans la ville, comme produit d'un discours hétéronormé, ainsi qu'aux effets de ce discours sur les personnes. Les questions de l'accès à l'espace public, des conditions et des modalités de cet accès doivent ainsi être repensées au regard de ces processus de catégorisation, d'injonction normative et de discipline des corps. Condition nécessaire pour envisager la ville comme un espace de liberté et d'émancipation...

Marianne Blidon

Bibliographie

- [Blidon M., « La casuistique du baiser » EchoGéo, Numéro 5, 2008, mis en ligne le 13 juin 2008.](#)
- Bourdieu P., *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998a.
- Bourdieu P., *Les études gays et lesbiennes*, Paris, Editions CGP, 1998b.
- Butler J., *Humain, inhumain. Le travail critique des normes*, Paris, Éditions Amsterdam, 2005.
- Éribon D., *Réflexion sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999.
- Florida R., *The Rise of the Creative Class : And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*. New York : Perseus Books Group, 2002.
- Mondada L., « La ville n'est pas peuplée d'êtres anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain », *Marges linguistiques*, n°3, 2002.

Sur le site des Cafés géographiques :

- [La ville et les communautarismes : le cas du Marais, un « ghetto gay » à Paris ?](#)

Pour aller plus loin, le blog du sociologue Baptiste Coulmont

- <http://coulmont.com/blog>

[1] Monnin Isabelle, « Homos : ceux qui ne le crient pas sur les toits », *Le Nouvel Observateur*, n°1754, 18 juin 1998.

[2] Plusieurs marques se sont illustrées dans ce domaine : des marques de mode (Dior, Gucci, Diesel), mais aussi des marques de produits alimentaires (Gervais) ou de grandes enseignes (Leroy-Merlin). Voir aussi :

Amalou F., *Le livre noir de la pub. Quand la communication va trop loin*, Paris, Stock, 2001.

Le blog de Baptiste Coulmont (MCF Paris 8) : <http://coulmont.com/blog/2005/09/28...>

Le site de la Meute (association de lutte contre les publicités sexistes) :

<http://www.lameute.fr/index/>.

[3] « *En revanche, François de Chaillé, responsable de la communication chez Insert, a tenu à nous expliquer en détail la démarche d'Insert : "Notre avis est consultatif. Nous avons déconseillé à la société Iris, qui s'occupe de l'affichage publicitaire pour le salon Rainbow Attitude, d'utiliser cette campagne pour des raisons de performance commerciale. La campagne en elle-même ne comporte rien de répréhensible, et nous n'avons pas à la juger. D'ailleurs, je suis certain que le BVP (Bureau de vérification de la publicité) n'aurait rien à y redire. Mais, certains commerçants peuvent exprimer des réticences à cause du baiser et peuvent refuser de l'afficher. Cette campagne peut donc être refusée par un certain nombre, ce qui entraînera un taux de non-prise important. C'est un risque financier pour l'annonceur."* François Chaillé rappelle que Insert a déjà affiché des publicités pour Têtu et pour PinkTV sans que cela ne pose de problème. "Mais quand il s'agit de médias, les commerçants sont beaucoup moins réticents", précise-t-il. » (Têtu, 20/07/05). On peut donc afficher une publicité mettant en scène des couples homosexuel(le)s, mais à condition qu'elle renvoie à un produit de consommation (film, presse, parfum, vêtement) et non à une manifestation rassemblant des gays et des lesbiens. Le couple représenté doit rester un fantasme et non l'incarnation d'un couple. Il n'est acceptable que s'il apparaît pour ce qu'il est, une mise en scène.

[4] Information mise en ligne le 26 avril 2005 sur le site de Têtu (<http://www.tetu.com/>).

[5] Information mise en ligne suite au délibéré du procès pour discrimination le 26 novembre 2005 sur le site de Têtu (<http://www.tetu.com/>).

[6] La réprobation peut prendre des formes extrêmement diverses mais toutes aussi blessantes. Yann évoque : « *des regards, des chuchotements, des rires, des signes de rejet, des imitations caricaturales* ». Autant d'attitudes qui renvoient l'homosexualité à une forme d'incongruité.

[7] Pour plus de détails sur cette enquête, voir : Blidon M., « [La casuistique du baiser. L'espace public, un espace hétéronormatif](#) » dans la revue *Echogéo*.